

Objet : RS - Convention de groupement de commandes pour la mise en place d'une tierce maintenance applicative du logiciel mutualisé de gestion électronique de documents

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Cécile Trahand

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Josette Rémy

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

La Ravoire

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Thierry Tournier

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutré à Michel Dyen - de Daniel Roचाix à Franck Morat

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguët - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 143-25

objet **RS - Convention de groupement de commandes pour la mise en place d'une tierce maintenance applicative du logiciel mutualisé de gestion électronique de documents**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry.

Ce groupement a pour objet la passation d'un accord-cadre pour la mise en place d'une tierce maintenance applicative du logiciel mutualisé de gestion électronique de documents, essentiel dans le cadre de la dématérialisation des processus métiers.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé par voie de marché à procédure adaptée pour une durée maximale de trois ans.

Le coordonnateur de ce groupement est Grand Chambéry qui, à ce titre, a la charge de la gestion de la procédure, la signature et la notification des contrats, chaque membre étant chargé de leur exécution.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la création du groupement de commande entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et le CCAS de Chambéry pour la mise en place d'une tierce maintenance applicative du logiciel mutualisé de gestion électronique de documents,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

143-25

Objet de l'acte : RS - Convention de groupement de commandes pour la mise en place d'une tierce maintenance applicative du logiciel mutualisé de gestion électronique de documents

Classification Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics

Date de l'acte : 25 septembre 2025

Annexe(s) : convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250925-lmc1H34203H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H34203H1

Date de transmission en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 29 septembre 2025